

## ARRÊTÉ N° 2022\_324

# DÉSIGNANT LES AGENTS DÉPARTEMENTAUX COMPÉTENTS POUR CONTRÔLER LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX DANS LE CHAMP DU HANDICAP ET DU GRAND-ÂGE

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.313-13 et L.133-2 ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Les agents départementaux habilités à réaliser des contrôles sur place ou sur pièces dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées adultes au sein de la direction de l'autonomie sont :

- La directrice de l'autonomie Mme Clotilde Cottineau ;
- La directrice adjointe de l'autonomie Mme Elodie Seven ;
- La cheffe de service de l'offre médico-sociale Mme Christelle Gallo ;
- La cheffe adjointe du service de l'offre médico-sociale Mme Louise Véron ;
- La cheffe de bureau des prestations en établissement Mme Emmanuelle Paume ;
- La cheffe de pôle Grand âge Mme Halima Touil ;
- Le chef de pôle Défi handicap M. Thierry Louesdon ;
- Les chargé-e-s de développement de l'offre médico-sociale :
  - Mme Cécile Beaujard ;
  - M. Joris Bouzouma-Sarrazin ;
  - M. Olivier Collé ;
  - Mme Nathalie Duflos ;
  - Mme Alia Ferron ;
  - Mme Djamila Lounis Allab ;
  - M. Ahmed Mansour ;
  - Mme Marine Moreau ;
- La coordinatrice du pôle Prévention et projets Mme Isma Osmane-Zalambani.

**ARTICLE 2.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 3.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *recueil des actes administratifs du Département*.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le